T

COMMUNE DE CABRIES

CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2016

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

<u>Présents</u>: M. Hervé FABRE-AUBRESPY – Mme Marie-Thérèse BAGARRI – M. Pablo DE LARD – Mme Marlène BERTRAND – M. Gérard BOURQUIN – M. Hervé MARTIN – Mme Patricia LAZZARO – M. Frédéric MORLOT – Mme Marie-Claude FLAMENT – Mme Jeanine BERTON – M. Ezio DI CHIARA – M. Roger SCATIZZI – Mme Betty MEYSSONNIER – Mme Nadia TRAINAR – M. Arnaud DESHAYES – M. Marc FONTANELLI – M. Christian FARA – Mme Anne LANFRANCO – M. Jean-Christophe CLEMENT – Mme ANTONA-CHOREL Catherine – M. Jean-Pierre FOILLARD

<u>Avaient donné pouvoir</u>: M. Laurent LONG à M. Ezio DI CHIARA — Mme Laura PIGNATEL à Mme Marlène BERTRAND — M. Marian CAORS à Mme Marie-Thérèse BAGARRI — M. Quentin VERRET à M. Arnaud DESHAYES — M. Pierre BONIFACIO à Mme Anne LANFRANCO — M. Pascal DURAND à M. Christian FARA

Absents: Mme Charlotte ROMERO - Mme Annaïk JOUENNE

Mme BERTRAND donne lecture du compte-rendu de la séance du 27 juin 2016.

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions n° 2016/56/1484 à n° 2016/96/1524, prises en application de la délégation donnée par le conseil municipal par délibération n° 19/14 du 10 avril 2014, modifiée par la délibération n°99/15 du 12 octobre 2015.

1. AFFAIRES GENERALES:

1.1- Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation et arrêt du PLU

Par 17 voix pour et 6 voix contre (Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND et M. FOILLARD), 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mme Betty MEYSSONNIER, M. Gérard BOURQUIN, M. DI CHIARA et M. LONG) le conseil municipal approuve la concertation afférente au Plan Local d'Urbanisme.

Par 16 voix pour et 7 voix contre (M. MARTIN, Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND et M. FOILLARD), 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mme MEYSSONNIER, M. BOURQUIN, M. DI CHIARA et M. LONG) le conseil municipal arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune, tel qu'il a été présenté ; dit qu'en application des dispositions de l'article L. 132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis aux différentes autorités et interlocuteurs compétents et dit que la présente délibération sera transmise à la Préfecture et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, conformément aux dispositions de l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme.

2. FINANCES:

2.1- Modification du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement avec le département des Bouches-du-Rhône - Période 2016-2019

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification de la programmation pluriannuelle des projets d'investissements du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016-2019 présenté, d'un montant total de 10 800 000 € HT, avec une participation financière de 50 % du département des Bouches-du-Rhône ; approuve les plans de financement de la tranche 2016, pour un montant total cumulé de subvention départementale sollicité à hauteur de 544 000 € ; approuve le tableau de phasage des opérations et autorise M. le maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

Signature du Président de séance,

Hervé FABRE-AUBRESPY, Maire de Cabriès Signature du Secrétaire de séance,

Marlène BERTRAND, Adjointe au maire